



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL26-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

26. CONVENTION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE N°245 A LA HAUTEUR DE L'ENTREE DE LA CARRIERE DE LANDRAUDIERE

La société CARRIERES MOUSSET exploite une carrière, au Lieu-dit « L'Andraudière ». Cette carrière est en activité dans le cadre d'un arrêté préfectoral d'exploitation en date du 16 décembre 2005.

La société CARRIERES MOUSSET souhaite remettre en état l'entrée du site de L'Andraudière, située sur les parcelles cadastrales ZE 234 (tourne à droite) et ZE 214 (voie d'accès au portail).

Ces deux parcelles appartiennent à la SCI LANDRAUDIERE qui les loue à CARRIERES MOUSSET.

Pour permettre une réfection plus pérenne, il a été proposé que la société CARRIERES MOUSSET intègre l'emprise de la voirie communale dans leurs travaux de réfection de voirie.

Ainsi, tous les travaux nécessaires à la réfection des voies sur le périmètre d'implantation défini en annexe de la présente convention, seront entrepris d'un commun accord entre les parties dans le respect des obligations administratives et légales :

La Commune des HERBIERS prend en charge, avant les travaux de réfection de la voirie, le curage des fossés et l'entretien des accotements de la voie communale.

La société CARRIERES MOUSSET se charge de la fourniture des matériaux et matériels, ainsi que de la mise à disposition des personnels, engins et équipements nécessaires à la réalisation des travaux de réfection de la chaussée.

L'entretien courant des voies et des fossés après réfection reste à la charge de la Commune des Herbiers.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée et d'autoriser la société CARRIERES MOUSSET à procéder aux travaux de réfection de la voirie communale n°245 à la hauteur de la carrière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 141-9 du Code de la voirie routière,

Vu le budget principal 2025,

Vu le projet de convention relatif aux modalités des travaux de réfection et d'entretien des voies et des fossés,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 septembre 2025,

Vu le rapport de Jean-Yves MERLET,

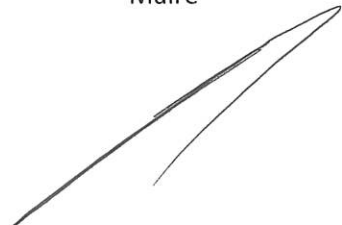
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025
Notifié le :